

EXERCICE 2026

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 3 février 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-01

Le conseil académique s'est réuni le mardi 3 février 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 janvier 2026.

Point de l'ordre du jour :

2. Election à la vice-présidence du conseil académique

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université, notamment l'article 27,

Vu la proposition du président du conseil académique de présenter Mme Stéphanie Carrez à la vice-présidence du conseil académique,

Exposé de la délibération :

Conformément à l'article 27 des statuts de l'université, le conseil académique doit, sur proposition du président du conseil académique, procéder à l'élection à la vice-présidence du conseil académique. La vice-présidente du conseil académique est élue à la majorité absolue des membres en exercice. Si au terme de deux tours, la vice-présidente n'a pu être élue, l'élection est reportée et le président du conseil académique propose un autre candidat élu dans les mêmes conditions.

Résultat de l'élection :

Nombre de membres constituant le conseil : 80	Stéphanie Carrez : 41 voix pour ; 2 voix contre
Nombre de membre en exercice : 75	
Quorum : 38	
Membres présents : 47	
Membres représentés : 7	
Total des membres présents et représentés : 54	
DECOMPTE DE VOIX	
Abstentions : 6	
Votants : 48	
Blanc(s) ou nul(s) : 5	
Votes exprimés : 43	
Majorité requise : 38	

En conséquence, Mme Stéphanie Carrez est élue vice-présidente du conseil académique.

Pièce jointe :

- néant